

Chers parents,

La garderie/école de votre enfant participe au projet « Bewegungspass » (passeport d'activité physique).

Le passeport d'activité physique a pour but d'aider votre enfant à être plus sûr dans la circulation, à intégrer davantage d'activité physique dans sa vie quotidienne et à connaître les clubs sportifs de votre région.

Votre enfant recevra le passeport d'activité physique de la garderie/de l'école. Votre enfant y collectera des timbres et/ou des signatures pour sa participation à des activités physiques. Si ce passeport est rempli dans un délai déterminé, votre enfant recevra un certificat de la part de la garderie/école. La participation aux activités est gratuite.

Votre enfant recevra des timbres/signatures pour chaque jour où il ou elle se rend et revient de la garderie/école par ses propres moyens – à pied, à vélo, en scooter, en skateboard. Bien entendu, vous pouvez accompagner votre enfant sur le chemin. Si votre enfant a besoin du bus pour se rendre à la garderie ou à l'école, il ou elle pourra également obtenir des signatures ou des timbres pour cela. Cependant, il serait bien que votre enfant puisse – si possible – passer au vélo ou parcourir la distance depuis l'avant-dernier arrêt de bus à pied avec d'autres enfants.

En outre, le passeport d'activité physique prendra en compte la participation aux activités suivantes, entre autres, pour lesquelles votre enfant pourra également collecter des timbres/signatures :

- Mesures d'éducation routière dans les garderies/écoles
- Activités physiques, ludiques et sportives dans les garderies/écoles (par exemple, journées d'action, groupes d'activité, pauses actives)
- Compétitions sportives (par exemple, championnat scolaire, jeux fédéraux pour les jeunes)
- Badges de natation et de sport (dans l'année calendaire)
- Adhésion et entraînement à l'essai dans le club de sport

Nous souhaitons que votre enfant s'amuse beaucoup en participant aux activités du « Bewegungspass » !

Et ce qui est encore important ...

Couverture d'assurance

Une couverture d'assurance est fournie pour votre enfant pendant qu'il ou elle participe aux offres du passeport d'activité physique :

- Votre enfant est légalement assuré/e contre les accidents sur le trajet direct vers la garderie/l'école. Pour plus d'informations à ce sujet veuillez visiter le site web : www.dguv.de/wir_haften/kita-schule-uni/
- Cette couverture d'assurance s'applique également aux offres qui sont réalisées sous la responsabilité de la garderie/école.
- Le LandesSportBund Niedersachsen a souscrit une assurance de non-adhésion pour les offres des clubs sportifs qui sont à la disposition de votre enfant pendant la période d'action.

Ut voilà comment ça pourra continuer pour votre enfant ...

Adhésion à un club de sport

Après avoir participé gratuitement aux offres du « Bewegungspass », votre enfant pourra devenir membre permanent d'un club sportif de son choix.

Si nécessaire, la cotisation à un club sportif pourra être financée par le fonds éducation et participation, à condition que votre enfant remplisse les conditions requises. Veuillez contacter le bureau local compétent (par exemple, le centre d'emploi (Jobcenter), l'administration de la ville ou du district).

Si votre enfant n'a pas encore trouvé un club de sport approprié, la fédération sportive de votre région sera heureuse de vous aider à en trouver un. Vous en trouverez les coordonnées au dos du dépliant.